

SEANCE du : 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN De 18h30 à 18h55 et de 19h05 à 20h05
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau à partir de 18h53
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN à partir de 18h53	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Hélène BROUSSEAU à Jean-François MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Pascal GABILY	Sandrine DELUGEAU
Rodolph THIBAudeau jusqu'à 18h53	Pierre MORIN jusqu'à 18h53	Alain ROBIN de 18h55 à 19h05

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Cession d'un terrain à Deux-Sèvres Habitat – Quartier de la Gare**

Dans le cadre de la continuité de l'aménagement du quartier de la gare, la collectivité a acquis, par acte notarié signé le 17/10/2022, la parcelle cadastrée AR 155 à la SNCF.

Il est prévu sur une partie du terrain d'y construire des logements sociaux en continuité de la première phase réalisée par Deux-Sèvres Habitat, rue du Rail. Il s'agit d'une nouvelle opération de 11 logements.

Il est donc proposé de céder un terrain d'environ 4 557 m² à confirmer après bornage, à Deux Sèvres Habitat, au prix de 25 le m².

Les frais de bornage sont à la charge de la commune et les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** un terrain d'environ 4 557 m² (à confirmer après bornage) à Deux Sèvres Habitat au prix de VINGT CINQ EUROS le m².
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221118-DG_DEL_2022_212-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022